



L'ACCÈS AU FONDS EUROPÉEN DE DÉFENSE

Favoriser l'accès des PME/ETI au fonds européen de défense (FEDef) est une des mesures du plan en faveur des ETI, PME et start-ups (PEPS) du ministère des Armées.

Doté d'un budget de plus de 8 Mds€ sur la période 2021-2027, le FEDef est un programme de recherche et développement piloté par la Commission Européenne (CE).

Ses retombées financières peuvent être significatives pour les PME.

FINALITÉ

Le FEDef vise à soutenir des projets de recherche et de développement structurants qui répondent aux besoins des Forces armées.

Cet instrument participe au développement d'une plus grande autonomie technologique et industrielle européenne, elle-même fondée sur une base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) intégrée, compétitive et innovante.

Les taux de subventions varient de 20% à 100%, en fonction du type d'activité.

BÉNÉFICIAIRES ÉLIGIBLES

Chaque PME, au sens de la réglementation européenne, doit remplir les conditions suivantes :

- Être établie et avoir sa structure de management dans l'Union Européenne (UE) ou en Norvège ;
- Ne pas être contrôlée par des entités d'Etats tiers non membres de l'UE ou de la Norvège.

LES DEUX VOIES D'ACCÈS

Première voie d'accès:

- **Proposer un projet PME qui répond à l'appel à projets dédié exclusivement aux PME**
 - Les projets PME doivent avoir une application militaire ;
 - Aucune spécification technique n'est imposée par la CE. Les PME sont libres de soumettre le projet qu'elles souhaitent ;
 - Les projets de développement PME doivent obligatoirement être soumis à l'approbation de la Direction générale de l'armement (DGA) ;
 - Les PME, dont le projet bénéficie du soutien de la DGA, peuvent obtenir la subvention « **Diagnostic Partenariat Technologique International** », si elles ont recours à un cabinet de conseils. Opéré par Bpifrance et financé par la DGA, ce dispositif vise à subventionner les prestations de conseils à hauteur de 50% d'un montant plafond fixé à 25 000 € HT.

Seconde voie d'accès:

- **Intégrer un consortium existant dans le cadre des grands appels à projets pilotés par des maitres d'œuvres industriels (MOI)**

La DGA met en relation les PME/ETI avec les MOI sur sollicitation.

PROCÉDURE

Pour les projets PME, télécharger le formulaire DGA de soumission d'avant-projet PME :



<https://armement.defense.gouv.fr/soutien-start-ups-pme-et-eti/acces-au-fedef-et-grand-export>

Pour les mises en relation PME/ETI avec MOI, manifester son intérêt auprès de la DGA :



<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demarche-minarm-entreprises>

INFORMATIONS ET CONTACT

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez joindre :



09 88 67 26 86



Informations
sur le dispositif
Diagnostic Partenariat
Technologique International

PME-ETI,
LE MINISTÈRE DES ARMÉES
EST À VOTRE ÉCOUTE

NUMÉRO UNIQUE
0 800 02 71 27

Service & appel gratuits

dga-did-pme.contact.fct@intradef.gouv.fr